

Image not found or type unknown



Cee + cdi et travail du dimanche

Par **glups42**, le **24/05/2016** à **11:34**

bonjour

je travaille a temps plein et en cdi dans une association dans l'animation et parfois je fais des we an animation donc je signe un cee

je voudrais savoir si j'ai le droit de la faire vis a vis de la loi car du coup je travail une semaine plus le we

merci d'avance

Par **P.M.**, le **24/05/2016** à **14:35**

Bonjour,

Il faudrait savoir ce que vous entendez par CEE et s'il s'agit d'un Contrat d'Engagement Educatif mais normalement le repos hebdomadaire doit être respecté et vous ne pouvez pas travailler plus de 6 jours d'affilée sans un repos d'au moins 24 h auquel s'ajoute le repos quotidien de 11 h...